

La maladie de Lyme est présente dans la région de Montréal

25 juillet 2019

Dans le contexte où la maladie de Lyme progresse au Québec, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) a produit une [série d'outils en lien avec la prévention, le diagnostic et le traitement](#) qui peuvent être utiles pour les cliniciens.

RECOMMANDATIONS

1. Savoir quand offrir une prophylaxie après une piqûre de tique

- La **prophylaxie post-exposition (PPE)** peut, à certaines conditions, être considérée après une piqûre de tique survenue dans des secteurs visés de la Montérégie, de l'Estrie, de l'Outaouais et de la Mauricie et du Centre-du-Québec ([voir la liste des secteurs visés](#)).
- Consulter l'[outil d'aide à la décision](#) pour déterminer si une PPE est indiquée, ainsi que l'[outil clinique – dialogue avec votre patient](#) et la [feuille de suivi](#) à l'intention du patient.
- À noter que l'identification de la tique et la recherche de *Borrelia burgdorferi* sont utiles seulement à des fins de surveillance épidémiologique lorsque la tique provient d'une municipalité non endémique. Remplir le [formulaire d'analyse](#) du LSPQ et acheminer le spécimen vers le laboratoire de votre établissement.

2. Suspecter et diagnostiquer la maladie de Lyme

- Consulter l'[outil d'aide au diagnostic](#) pour connaître les manifestations (stade localisé et stades disséminés), évaluer le tableau clinique et déterminer si une sérologie est indiquée.
- Si une sérologie est demandée, indiquer sur la requête la date des premières manifestations cliniques et préciser si l'exposition est possiblement survenue en Europe ou en Asie.
- Envisager la possibilité d'autres infections transmises par les tiques (ex. : babésiose, anaplasmose) en présence d'un syndrome fébrile aigu, d'anomalies de la formule sanguine et d'une augmentation des enzymes hépatiques, surtout s'il y a une histoire d'exposition en zones d'endémie comme la Nouvelle-Angleterre (voir [Tickborne Diseases of the United States](#) sur le site des CDC).

3. Traiter les cas de maladie de Lyme

- Consulter les **guides d'usage optimal** pour la thérapie antibiotique [chez l'enfant](#) et [chez l'adulte](#). Remettre au patient la [feuille de suivi](#).
- Consulter un médecin spécialiste en présence de manifestations cliniques moins caractéristiques et d'une maladie au stade disséminé (atteintes neurologiques, cardiaques ou articulaires).

4. Déclarer rapidement tout cas de maladie de Lyme

- Pour déclarer un cas de maladie de Lyme (incluant les cas d'érythème migrant) à la Direction régionale de santé publique – CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, utiliser si possible le [formulaire d'enquête et de déclaration](#) et le faire parvenir par télécopie confidentielle au **514 528-2461** ou appeler, durant les heures ouvrables, au **514 528-2400**.
- La maladie de Lyme fait également l'objet d'une biovigilance. Si possible, recueillir les informations sur les dons/réceptions de sang/produits sanguins dans les 8 semaines qui précèdent le début des symptômes.

État de situation

- En 2018, à Montréal, il y a eu 47 cas humains de maladie de Lyme dont 23 avaient une histoire d'exposition à l'extérieur du Québec (surtout aux États-Unis) et 21 cas, dans une autre région du Québec (Montérégie, Estrie et Outaouais). Trois cas n'avaient pas d'histoire d'exposition à l'extérieur de l'île de Montréal.
- Au Québec, une légère diminution du nombre de cas est observée en 2018 (304 cas) par rapport à 2017 (329 cas). Plus de 70% des cas ont contracté l'infection au Québec, la majorité en Montérégie et en Estrie. La région de Montréal n'est pas considérée comme une région endémique **mais le risque est présent** ([liste des municipalités à risque](#)).
- En dehors du Québec, les principaux foyers de transmission de la maladie de Lyme sont le sud de plusieurs provinces canadiennes et le centre-nord et nord-est des États-Unis ([zones endémiques ailleurs au Canada ou aux États-Unis](#)).

Pour plus de renseignements, consulter :

- Sites Internet : [Ministère de la santé et des Services sociaux](#), [Conseils et prévention](#), [INSPQ](#).